

Les familles monoparentales à la Caisse d'allocations familiales de La Réunion

Au 30 juin 2020, 46 % des familles avec enfants à charge sont des familles monoparentales, soit 68 974 familles.

Le nombre de personnes couvertes par ces familles est de 200 562 personnes, dont 126 365 enfants de moins de 20 ans et 18 340 enfants de moins de 3 ans.

Au deuxième trimestre 2020, 148 591 allocataires de la Caf de La Réunion sont des familles avec enfants à charge au sens des prestations familiales, dont 68 974 familles monoparentales (c'est-à-dire des allocataires déclarés sans conjoint et avec des enfants à charge au sens des prestations familiales). Le nombre de personnes couvertes par ces familles s'élève à 200 562 individus, dont 126 365 enfants à charge de moins de 20 ans (cf. tableau 1).

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin 2019/2020

ANNEE	Jun 2019	Jun 2020
Allocataires CAF	278 547	282 875
Population couverte	663 211	665 524
Nombre de familles CAF	149 259	148 591
Nombre enfants de moins de 20 ans CAF ¹	275 900	274 650
Familles monoparentales	68 257	68 974
Personnes couvertes familles monoparentales	198 015	200 562
Naissances dans familles monoparentales (estimations)	5 978	5 919
Nombre enfants de moins de 20 ans vivant dans famille une monoparentale¹	124 686	126 365
<i>dont enfants à charge âgés de moins de 3 ans</i>	<i>18 368</i>	<i>18 340</i>
<i>dont enfants à charge âgés entre 3 et 5 ans</i>	<i>19 552</i>	<i>19 580</i>

¹ enfants à charge au sens des prestations familiales

Tableau 1. Effectifs allocataires et personnes couvertes Caf

Près de la moitié des enfants de moins de 20 ans (46 %) vivent dans une famille monoparentale. La part des « monoparentaux » parmi les allocataires est beaucoup plus élevée à La Réunion (24%) qu'en métropole (14 %)¹.

Dans plus de 90 % des cas, la personne de référence de la famille monoparentale est une femme.

Un quart des allocataires Caf sont des familles monoparentales

La part des monoparentaux dans la population allocataire est de 24 % et celle des couples avec enfants à charge est de 28 % (cf. graphique 1).

De juin 2018 à juin 2020, le nombre de familles monoparentales a augmenté (+3 %), soit une hausse de 1 934 familles supplémentaires en trois ans.

Près de la moitié des enfants vivent dans un foyer monoparental

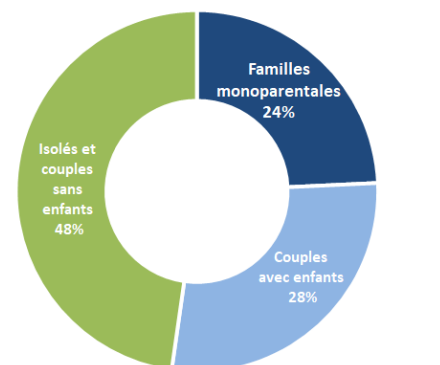
126 365 des enfants à charge de moins de 20 ans (soit 46 %) vivent dans une famille monoparentale, dont 15 % ont un âge inférieur à 3 ans et 30 % inférieur à 6 ans (cf. tableau 1).

Près de la moitié des enfants de moins de 3 ans Caf vivent dans un foyer monoparental (cf. tableau 2).

Familles allocataires	Jun 2018	Jun 2019	Jun 2020	évolution 2018/2020	% enfants de moins de 3 ans	% enfants de moins de 6 ans	% enfants de moins de 20 ans
Couples avec enfants familles monoparentales	82 318	81 002	79 617	-3%	52,0%	52,4%	54,0%
Personnes isolées et couples sans enfant	67 040	68 257	68 974	3%	48,0%	47,6%	46,0%
	118 562	129 288	134 284	13%	-	-	-

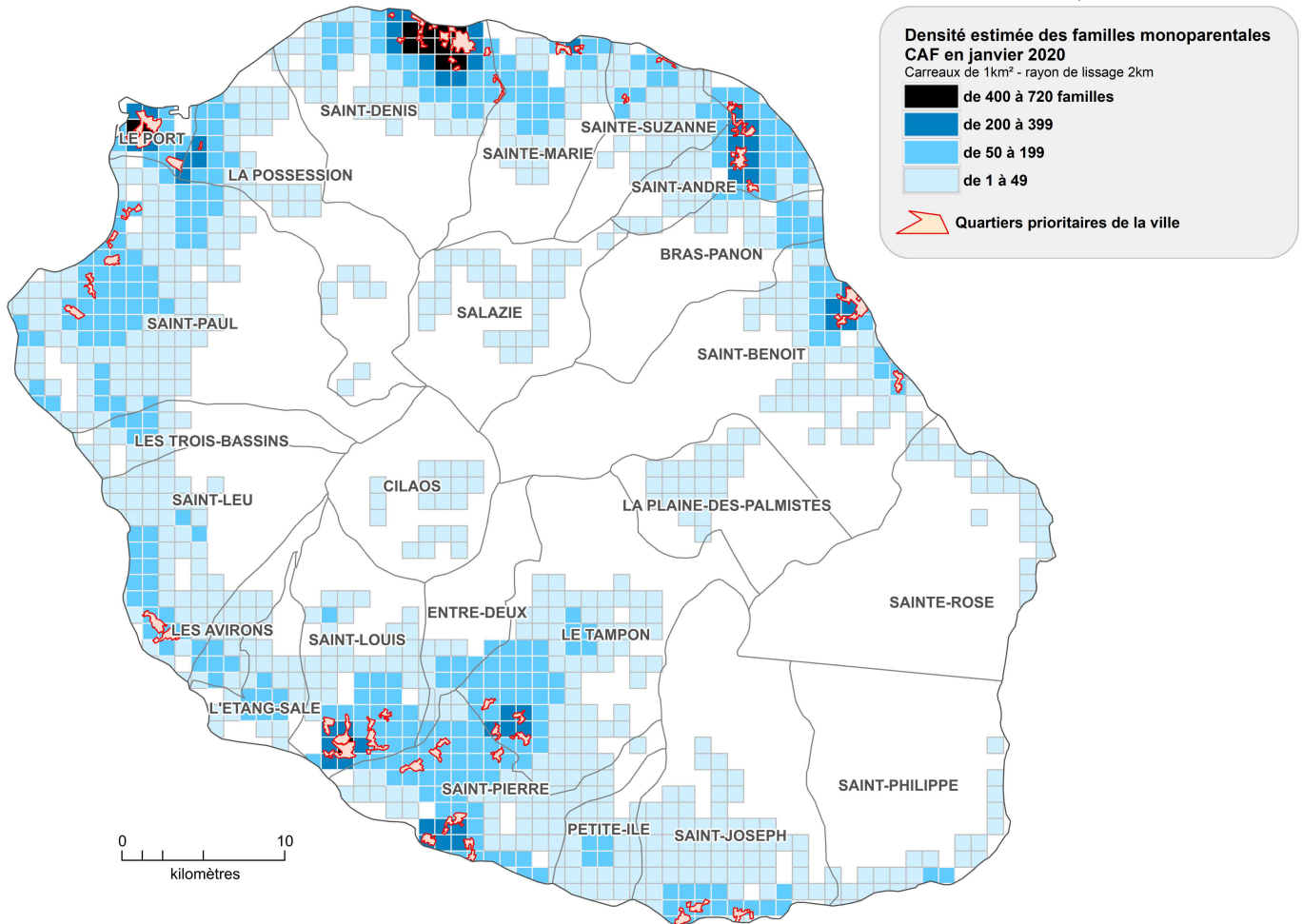
Tableau 2. Evolution familles allocataires Caf

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin 2018/2019/2020



Graphique 1. Répartition familiale des allocataires caf

¹ Cette part est de 28 % pour les DOM et de 15 % pour la France entière (source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en septembre 2019, Note DSER, 28 avril 2020).



Carte 1. Répartition des familles monoparentales Caf sur le territoire

La population des familles monoparentales Caf n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble du territoire réunionnais (cf. carte 1). Comme on peut le constater, les Quartiers prioritaires de la Ville (QPV) concentrent les plus fortes densités de familles monoparentales (cf. encadré 1).

Encadré 1

La Réunion compte 49 quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2019 et répartis sur 13 communes de l'île. Ces quartiers cumulent des situations fragiles avec de nombreuses familles monoparentales ou des personnes isolées. La dépendance aux prestations légales, que ce soit les minima sociaux, les aides au logement ou les prestations familiales est très élevée dans ces quartiers.

Neuf communes possèdent un taux d'allocataires monoparentaux supérieur à la moyenne départementale

En juin 2020, neuf communes de l'île ont un taux d'allocataires monoparentaux plus élevé que le taux moyen départemental de 24 % (cf. tableau 3).

La commune de la Possession est celle qui détient le taux le plus élevé (avec 28 % de monoparentaux) et Salazie le moins élevé (avec 18 % de monoparentaux).

La commune de Saint-Denis, avec 12 239 individus est la commune qui compte le plus grand nombre de monoparentaux, suivie de Saint-Paul (avec 7 682 monoparentaux), Saint-Pierre (avec 6 715 monoparentaux) et le Tampon (avec 5 895 monoparentaux). Ces quatre communes concentrent, à elles seules, près de la moitié de l'ensemble des allocataires monoparentaux de l'île (47 %).

A contrario, Cilaos et Saint-Philippe, avec des effectifs inférieurs à 400 allocataires, sont les communes qui comptabilisent le moins de familles monoparentales sur l'île.

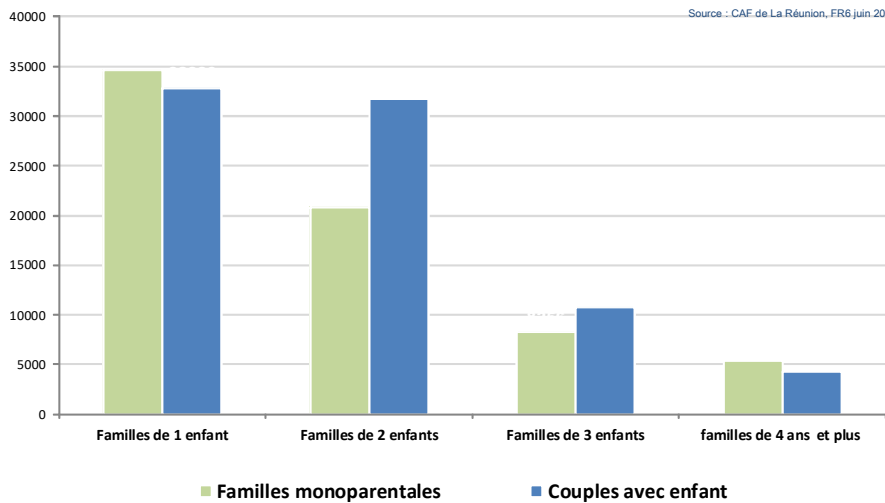
Source : CAF de La Réunion, FR6 juin 2020

Communes	Nombre allocataires monoparentaux	Part des allocataires monoparentaux
Possession	2 849	28%
St-Benoit	3 637	27%
St-Louis	5 032	27%
Le Port	3 402	27%
St-André	5 110	27%
St-Marie	2 775	26%
Bras Panon	1 076	26%
Plaine des Palmistes	481	25%
St-Suzanne	1 797	25%
La Réunion	68 974	24%
St-Denis	12 239	24%
St-Paul	7 682	24%
St-Pierre	6 715	23%
Tampon	5 895	23%
Avirons	741	23%
Trois-Bassins	519	23%
St-Leu	2 581	23%
St-Rose	457	22%
St-Philippe	356	21%
St-Joseph	2 669	21%
Etang-Salé	887	21%
Petite Ile	764	21%
Entre-Deux	409	20%
Cilaos	334	19%
Salazie	442	18%
Hors département (mutation)	125	-

Tableau 3 : Part des allocataires monoparentaux par commune

Plus de la moitié des allocataires monoparentaux ont moins de 40 ans

Parmi les allocataires monoparentaux, 57 % ont moins de 40 ans (contre 46 % dans le cas des couples avec enfants à charge), dont 10 % ont moins de 25 ans (contre seulement 3 % pour les couples avec enfants à charge).



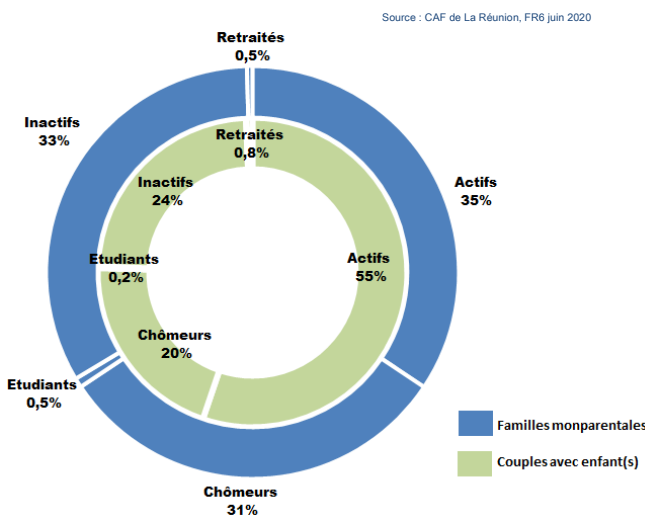
Graphique 2. répartition des familles Caf selon le nombre d'enfants à charge

Plus de monoparentaux à la tête de familles très nombreuses

A la Caf de La Réunion, les familles très nombreuses (4 enfants et plus) sont davantage des familles monoparentales que les couples avec enfants.

Les foyers avec un seul enfant sont majoritairement des familles monoparentales (51 %).

Les familles comprenant 2 ou 3 enfants à charge sont majoritairement des couples (cf. graphique 2).



Graphique 3. Activité des parents Caf

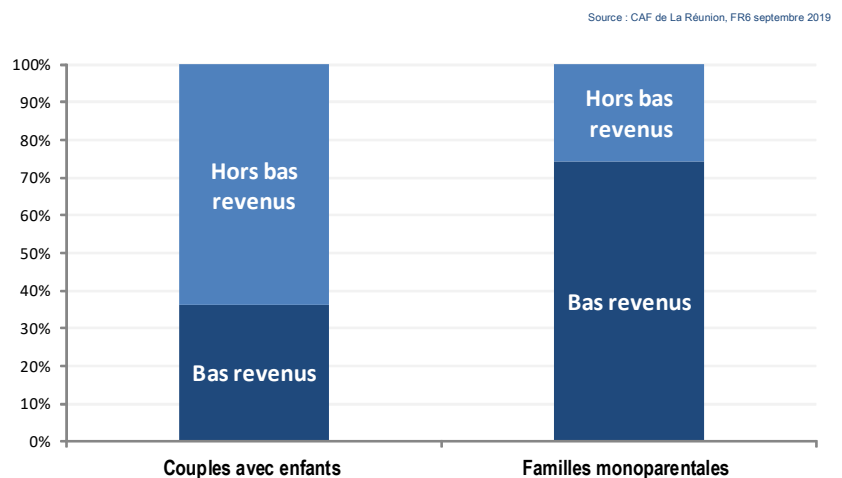
Les allocataires monoparentaux sont moins souvent en emploi

L'allocataire monoparental occupe moins souvent un emploi que l'allocataire biparental (cf. graphique 3). En effet, la part des monoparentaux sans activité ou chômeurs est de 64 %, contre seulement 35 % de monoparentaux actifs. A La Réunion, 70 % des enfants vivant dans des familles monoparentales ont un parent sans emploi.

En conséquence, les enfants des familles monoparentales Caf ont plus de risque de se retrouver dans des situations de logements surpeuplés, par rapport aux enfants des familles biparentales. Deux enfants sur cinq (41 %), issus d'une famille monoparentale Caf, habitent dans un logement social, contre seulement 16 % pour les familles biparentales.

Sept allocataires monoparentaux sur dix vivent sous le seuil de bas revenus²

Assurer seul la charge de ses enfants, a de nombreuses conséquences sur les conditions de vie des familles monoparentales. Les difficultés financières et organisationnelles rendent ces parents, en particulier, les femmes, plus fragiles sur le marché du travail et les exposent davantage au risque de pauvreté. Selon les données disponibles les plus récentes, plus de sept allocataires monoparentaux sur dix sont à bas revenus, contre environ un tiers pour les couples avec enfant à charge (cf. graphique 4).



Graphique 4. Part des bas revenus parmi les familles Caf

Le versement des prestations sociales, permettent à des milliers d'allocataires de disposer d'un revenu supérieur au seuil de bas revenus (soit 1 096€ par mois). Ces prestations jouent ainsi, indubitablement, un rôle de complément financier essentiel pour les allocataires monoparentaux de la Caf (cf. encadré 1).

² La notion « d'allocataires bas revenus » est spécifique au fichier Caf. Elle permet d'isoler une sous-population dont les ressources se situent en dessous d'un seuil (défini au niveau national). Un allocataire bas revenus est un allocataire dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau médian de la population.

Communes	ALLOCATAIRES BAS REVENUS			
	Composition familiale des allocataires bas revenus			
	Familles monoparentales	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Personnes isolées
La Possession	40%	18%	3%	39%
Le Port	36%	13%	4%	47%
Ste-Marie	36%	20%	4%	40%
St-Benoit	35%	17%	4%	44%
St-Louis	35%	20%	5%	40%
St-André	35%	20%	5%	40%
St-Denis	35%	14%	4%	47%
Pl. des Palmistes	33%	26%	5%	36%
Bras Panon	33%	18%	4%	45%
Ste-Suzanne	33%	20%	5%	42%
La Réunion	32%	19%	5%	44%
St-Pierre	31%	17%	5%	47%
Le Tampon	31%	21%	6%	42%
St-Leu	30%	20%	5%	45%
St-Paul	30%	19%	4%	47%
Les Aviron	30%	21%	5%	44%
Trois Bassins	29%	22%	4%	45%
Entre-Deux	29%	24%	7%	40%
Ste-Rose	28%	24%	6%	42%
St-Philippe	27%	22%	7%	44%
St-Joseph	27%	24%	7%	42%
Petite Ile	26%	23%	8%	43%
Etang-Salé	26%	23%	5%	46%
Cilaos	23%	25%	6%	46%
Salazie	23%	28%	7%	42%

Part allocataires monoparentaux bas revenus : nombre allocataires monoparentaux bas revenus / nombre allocataires bas revenus Caf

Tableau 4. Les allocataires à bas revenus selon la commune et la composition familiale

Les communes du Nord et de l'Ouest plus touchées par les bas revenus

Selon les données disponibles les plus récentes, près de la moitié des allocataires bas revenus sont des personnes isolées (soit 44 %) et un tiers (32 %) sont des allocataires monoparentaux (cf. tableau 4).

On observe que la part des monoparentaux dans la population des allocataires à bas revenus est inégale sur l'ensemble du territoire. En effet, dix communes enregistrent une proportion d'allocataires monoparentaux à bas revenus supérieure à la moyenne départementale (soit 32 %).

Les plus fortes concentrations d'allocataires à bas revenus concernent davantage les communes du Nord et de l'Ouest de l'île. La Possession étant la commune qui possède la part de monoparentaux la plus élevée. De plus, c'est la seule commune où la proportion des familles monoparentales bas revenus domine les autres compositions familiales (avec 40 %).

Les plus faibles concentrations d'allocataires monoparentaux à bas revenus se situent dans les cirques de l'île, à savoir Cilaos et Salazie (avec 23 %).

Un bénéficiaire d'Allocations familiales sur deux est un allocataire monoparental

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin 2020

Prestations enfance Jeunesse	Nombre allocataires	Part en (%)	
		Familles monoparentales	Couples avec enfants
Allocation familiale	137 232	45%	54%
Complément familial	16 651	55%	45%
Allocation soutien familial	38 005	99%	1%
Allocation rentrée scolaire	nd	-	-
Allocation journalière de présence parentale	44	32%	68%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	6 917	49%	51%

nd = non disponible

Tableau 5. Prestations enfance-jeunesse et familles monoparentales

Les Allocations familiales (AF) représentent la principale prestation à La Réunion (cf. tableau 5). Dans les DOM, les AF sont versées dès l'arrivée du premier enfant à charge et ne sont pas modulées pour un seul enfant à charge. En juin 2020, près d'un bénéficiaire d'AF sur deux (soit 45 %) est un allocataire monoparental (pour un total 62 043 allocataires). On estime le nombre d'enfants en situation de « résidence alternée » au domicile de chacun des parents à environ 1 450.

L'allocation de soutien familial (ASF), avec 37 999 bénéficiaires, représente la deuxième prestation versée en faveur des allocataires monoparentaux de la Caf (cf. encadré 2).

Enfin, la moitié des bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), sont des allocataires monoparentaux (soit 3 383 foyers) pour 3 671 enfants bénéficiaires (cf. Tableau 5). Un tiers des enfants dans ces foyers ont moins de dix ans et la moitié ont moins de douze ans.

Encadré 2

Les principales prestations de la Caf à destination des allocataires monoparentaux

L'allocation de soutien familial (ASF) est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents. Elle s'adresse aux pères ou mères vivant seuls ou aux personnes, en couple ou non, ayant recueilli un enfant. Si l'enfant est orphelin de père et/ou de mère, ou si son autre parent ne l'a pas reconnu, le droit à l'ASF est automatiquement ouvert.

Le **RSA majoré** est versé pour les personnes seules, veuves ou séparées ayant des enfants à charge. Le montant forfaitaire majoré est accordé à partir du mois au cours duquel survient l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, Naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

La **Prime d'activité majoré** est versée pour les parents isolés (c'est-à-dire un individu célibataire, divorcé, séparé ou veuf) avec des enfants à charge ou enceinte. Son montant varie selon le nombre d'enfants à charge.

La moitié des bénéficiaires de la PAJE sont des monoparentaux

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin 2020

Prestations naissance/accueil Jeune enfant	Nombre allocataires	Part en (%)	
		Familles monoparentales	Couples avec enfants
Prestations accueil du jeune enfant	35 438	49%	51%
<i>dont Prime à la naissance ou prime d'adoption</i>	1 040	54%	46%
<i>dont Allocation de base</i>	31 701	53%	47%
<i>dont Prestation partagée de l'éducation de l'enfant</i>	1 437	24%	76%
<i>dont Complément mode de garde</i>	7 398	28%	72%

Remarque: un allocataire peut bénéficier de plusieurs modes de garde en même temps

Tableau 6. Prestations accueil du jeune enfant et familles monoparentales

La prestation de la PAJE la plus fréquemment versée aux familles monoparentales est l'Allocation de base (avec 16 745 bénéficiaires). Cette allocation est une aide permettant à une famille d'assurer les dépenses liées à l'éducation d'un enfant. Environ 30 % des bénéficiaires d'un Complément Mode de garde (Cmg) sont des allocataires monoparentaux (soit 2 108 bénéficiaires). Parmi ces allocataires, le Cmg « Assistant maternel » reste la prestation la plus importante en nombre de bénéficiaires (avec 1 101 allocataires), suivi du cmg « Structure » (avec 675 allocataires) et du cmg « garde à domicile » (avec 352 allocataires).

L'Allocation de logement familiale versée majoritairement à des allocataires monoparentaux

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin 2020

Prestations liées au logement	Nombre allocataires	Part en (%)	
		Familles monoparentales	Couples avec enfants
Allocation de logement familiale	66 183	66%	31%
Allocation de logement sociale	52 060	-	-

Tableau 7. Prestations liées au logement et familles monoparentales

Le nombre de personnes couvertes par une aide au logement dans ces familles monoparentales s'élève à environ 134 200 individus, dont 90 539 enfants à charge (dont 13 % sont âgés de moins de 3 ans). Plus de neuf allocataires monoparentaux sur dix (95 %) sont locataires de leur logement et 70 % d'entre eux, cumulent cette aide au logement avec un minimum social (principalement le RSA).

30 % des bénéficiaires de minimum social sont des allocataires monoparentaux

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin 2020

Prestations liées aux minima sociaux	Nombre allocataires	Part en (%)	
		Familles monoparentales	Couples avec enfants
Bénéficiaires d'au moins un minimum social	127 997	31%	23%
Revenu de solidarité active	101 494	38%	11,9%
<i>dont cumulé avec Aide au logement</i>	51 469	55%	15%
<i>dont cumulé avec la Prime d'activité</i>	12 874	34%	24%
Revenu de Solidarité	5 639	1%	0,5%
Allocation adultes handicapés	21 030	6%	8%

Tableau 8. Prestations liées aux minima sociaux et familles monoparentales

Le minimum social le plus attribué aux allocataires monoparentaux reste le Revenu de solidarité active (RSA), avec 38 173 bénéficiaires, suivi de l'Allocation adultes handicapées (Aah) et enfin, du Revenu de solidarité (Rso). Parmi les 51 469 bénéficiaires qui cumulent le RSA avec une aide au logement, 55 % sont des allocataires monoparentaux (cf. tableau 8).

Moins de 20 000 allocataires monoparentaux bénéficient de la Prime d'activité

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin 2020

Prestations liées à la Prime activité	Nombre allocataires	Part en (%)	
		Familles monoparentales	Couples avec enfants
Prime d'activité	78 504	23%	24%
<i>dont cumulé avec Aide au logement</i>	29 527	42%	30%
<i>avec au moins une bonification individuelle</i>	68 285	23%	25%

Tableau 9. Prestations liées à la prime d'activité et familles monoparentales

A peu près 48 800 personnes sont couvertes par la Prime d'activité. La part des allocataires monoparentaux qui cumulent cette prime avec une aide au logement est de 42% et, parmi ceux touchant au moins une bonification individuelle, cette part est de 23 % (cf. tableau 9). Cette bonification peut être attribuée pour chaque membre du foyer dès lors que ses revenus d'activité sont égaux ou supérieurs à 0,5 Smic. En fonction de leurs ressources, certains allocataires monoparentaux peuvent cumuler la Prime d'activité et le RSA : ils sont 4 363 allocataires monoparentaux à être dans cette situation en juin 2020 (cf. tableau 8).

En juin 2020, 17 390 allocataires monoparentaux bénéficient de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), soit la moitié de l'ensemble des bénéficiaires (cf. tableau 6). Le nombre d'enfants de moins de 6 ans vivant dans ces familles bénéficiaires s'élève à 24 075 dont 18 270 enfants de moins de 3 ans.

En juin 2020, 43 617 allocataires monoparentaux bénéficient de l'Allocation de logement familiale (ALF), soit 66 % des bénéficiaires de cette prestation (cf. tableau 7).

39 514 allocataires monoparentaux bénéficient d'au moins un minimum social, soit à peu près 31 % des bénéficiaires de cette prestation (cf. tableau 8). Le nombre de personnes couvertes par au moins un minimum social dans ces familles s'élève à environ 124 700 personnes.

En juin 2020, 18 381 allocataires monoparentaux bénéficient de la Prime d'activité (Ppa), soit environ 23 % des bénéficiaires de cette prestation (cf. tableau 9).

PRESTATIONS	Familles monoparentales	
	Montant mensuel de prestation	Part
	en milliers d'euros	en %
Allocations Familiales	10 499	47%
Complément Familial	2 307	59%
Allocation de Rentrée Scolaire	nd	nd
Allocation Journalière de Présence Parentale + compléments	17	32%
Allocation de Soutien Familial	7 526	100%
Allocation d'Education Enfant Handicapé	1 089	50%
Prestation Accueil du Jeune Enfant	4 888	47%
<i>dont Prime à la naissance ou prime d'adoption</i>	545	54%
<i>dont Allocation de base</i>	2 985	54%
<i>dont Complément de libre choix d'activité et/ou mode de garde</i>	1 241	36%
<i>dont Prestation partagée de l'éducation de l'enfant</i>	117	25%
Allocation Logement à caractère Familial	16 348	69%
Allocation Logement à caractère Social		
Revenu de Solidarité Active	21 145	39%
Allocation aux Adultes Handicapés + compléments	1 167	7%
Revenu de Solidarité (RSO)	29	1%
Prime d'activité	4 363	26%
TOTAL	69 378	40%

Tableau 10. Dépenses versables mensuelles des prestations attribuées aux allocataires monoparentaux

Au 2^e trimestre 2020, les dépenses de prestations attribuées aux allocataires monoparentaux (données issues des fichiers statistiques), s'élèvent à 69,4 millions d'euros par mois (soit près de 830 millions par an). Cela représente environ 40 % du montant total des prestations légales versables (cf. tableau 10).

Le montant mensuel moyen versé à un allocataire monoparental, s'élève à 1 005 euros (contre un montant moyen mensuel de 606 euros, pour l'ensemble des allocataires Caf).

Près de la moitié des dépenses versées au titre des Allocations Familiales (AF) et de la Prestation Accueil du Jeune Enfant (PAJE), sont attribuées aux allocataires monoparentaux. Pour le logement, 70 % des montants de l'Allocation Logement à caractère Familial (ALF) leur sont attribués, et 40 % pour le Revenu de solidarité active (Rsa).

Enfin, un quart des dépenses versées au titre de la Prime d'activité (soit 26 %), sont attribuées aux allocataires monoparentaux.

Pour en savoir plus

- Thibault P., « Familles avec enfant(s) mineur(s) à La Réunion en 2018 », *Insee Flash Réunion*, n° 171, 2020
- Cally J.R., « Les prestations versées par la Caisse d'Allocations familiales de La Réunion en 2019 », *Analyses & Etudes de la Caf de La Réunion*, n°13, 2020
- Merceron S., Touzet, C., « La précarité des femmes à La Réunion : Les mères isolées plus exposées à la pauvreté », *Insee Flash Réunion*, n°151, 2019.
- *Revue des Politiques Sociales et Familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ».
- Acs., M, Lhommeau B., Raynaud E., « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers Solidarité Santé*, n°67, Drees.